



Litiges facture d'antargaz

Par **ali**, le **12/10/2009** à **10:15**

Bonjour,rnrnVoila je suis propriétaire d'un appartement que j'ai acheté en decembre 2005.
rnCette appartement était déjà loué. De ce fait j'ai moi même continué de louer à ce jeune couple.
rnQuelques mois après ils déménagent. rnEn septembre 2006 je reloue à un nouveau locataire. rnLui, reste également quelques mois et quitte l'appartement en janvier 2007.
rnAprès donc son départ, nous décidons ma femme et moi, de nous installer dans cette appartement. rnJe contacte par conséquent Antargaz pour ouvrir un compte et établir un contrat. rnTout se déroule comme prévu. Nous effectuons nos règlement en temps et en heures. rnJusqu'au jour ou, la semaine dernière, je reçois une demande de cette organisme. rnIls disent que depuis le départ du premier locataire, ils n'ont jamais été avisés de l'arrivée d'une autre personne et conclue que je dois régler la somme de celui ci: 360 euros rnLe deuxième locataire n'aurait donc pas effectué les démarches pour établir un contrat. rnPar contre, rnPourquoi Antargaz n'a pas coupé le gaz après le départ du premier locataire? rnPourquoi ne m'ont il pas prévenu lorsque j'ai signé mon contrat? rnEst ce que je dois payer cette somme tout en sachant que ce n'est pas moi qui est fait cette consommation? rnJe suis en litiges avec la justice avec le second locataire pour loyer impayés.Antargaz ne doit elle pas se retourner contre lui? rnMerci d'avance pour vos précieux conseils.